

mars 2025

n°191



Journal de Dracy-le-Fort



Dracy-le-Fort d'après peinture 1856

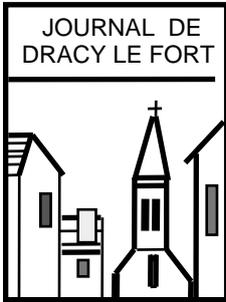
Sommaire

<i>page 1</i>	<i>: Edito - Informations</i>	<i>Pages 14-20</i>	<i>: Associations</i>
<i>page 2</i>	<i>: Mots croisés</i>	<i>page 21</i>	<i>: Littérature</i>
<i>page 3</i>	<i>: Repas des Aînés</i>	<i>page 22</i>	<i>: Décès - Infos Paroisse</i>
<i>pages-4-5</i>	<i>: Saint-Vincent 2025</i>	<i>pages 23-33</i>	<i>: Conseils Municipaux</i>
<i>pages 6-8</i>	<i>: Nuits de la Lecture</i>	<i>page 29</i>	<i>: Sangliers à Dracy</i>
<i>pages 9-11</i>	<i>: Carnaval de Chalon</i>	<i>page 33</i>	<i>: Collecte des déchets - Humour</i>
<i>page 12</i>	<i>: Maquette de Chalon en 1500</i>	<i>page 34</i>	<i>: Responsables locaux</i>
<i>page 13</i>	<i>: Solutions mots croisés - Divers</i>	<i>pages 35-36</i>	<i>: Annonceurs</i>

Chalon au tout début du XVI^e siècle

maquette exposée à la Mairie de Chalon (salle du Conseil Municipal)

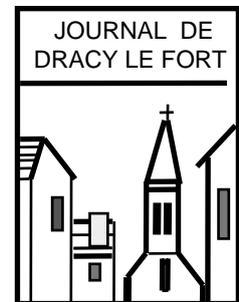




JOURNAL DE
DRACY LE FORT

1977

Page 1



JOURNAL DE
DRACY LE FORT

2025

JOURNAL DE DRACY

n°191 mars 2025

nouveauté



En scannant ce QR Code, vous pouvez consulter sur tablette ou smartphone la **version numérique du Journal** en couleur

édito

Notre réception de janvier traverse les années avec sérénité !

Cette année encore, par votre présence, vous avez été très nombreux à manifester votre fidélité au Journal ! C'est ici l'occasion de vous remercier tous, ceux qui sont venus, ceux qui n'ont pas pu venir, mais qui par leur don nous ont soutenus pendant et après ce rendez-vous annuel.



Et nous n'oublions pas les entreprises qui nous ont bien aidés à l'occasion de cette journée, la boulangerie Cicala, la maison Antonin Rodet (Crémant), le Domaine de Cardon (Aligoté, Vieilles Vignes et Bourgogne Rouge, cuvée Margaux). Un grand merci à elles aussi !

Crazy Patch fête ses 25 ans

Les membres de "Crazy Patch" sont heureuses de vous inviter à l'exposition de leurs anciennes et toutes dernières réalisations.

Venez passer un agréable moment à la Salle Polyvalente

samedi 5 avril 10h30-18h30

dimanche 6 avril 10h30-17h

pour le plaisir des yeux ...

(entrée et tombola gratuites)



LES MOTS CROISÉS DRACYSIENS

	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X	XI	XII
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												

HORIZONTALEMENT

1. Tournante en Bourgogne. **2.** Prénom féminin. Pays de l'Asti. **3.** Acceptions un nouveau membre dans la confrérie des chevaliers du Tastevin. **4.** Précédé d'un mi, il a peut-être travaillé à Montceau. En plein ricanement à l'endroit ou prit la tête à l'envers. Vers Dole. **5.** Moleste. Spécialité de Flavigny. **6.** Ne dit rien. Anagramme d'un préfixe qui exprime un changement ou une traversée. **7.** Il fait écran. A l'envers, rituel des rassemblements bourguignons. **8.** Le 56^e fut en garnison à Chalon, où il a sa rue. Abréviation pour sous-titrage d'un film en langue étrangère. Ville d'un département voisin, qui a donné son nom à une sauce. **9.** Anagramme d'un chalonnais prénommé Vivant. Faire tenir les rameaux en palissage.

VERTICALEMENT

I. Village des Vaux. **II.** Au singulier ici, mais il y en a trois sur le blason de Chalon. Voyelles de Dijon. **III.** Eviter l'asphyxie, au CHU. **IV.** Qualifie la structure d'un récit. **V.** Le vôtre permet au "Journal de Dracy" d'exister. **VI.** Très mauvais vin. **VII.** Ambulant. **VIII.** En argot, un nez (mais pas celui d'un œnologue). Nuança. **IX.** Parcelle bourguignonne. Sur la plaque des touristes bataves. **X.** A l'envers, appréciée pour son foie. Pourvu. **XI.** Dans la devise de la Franche-Comté. Voyelles d'Aluze. **XII.** Les siens. Parfois "à vins" pour y faire une dégustation.

Solutions page 13

LE REPAS DES AÎNÉS

Le traditionnel repas des Aînés s'est déroulé mardi 21 janvier à la Salle Polyvalente, avec une participation record de 140 Dracysiens et Dracysiennes âgés de plus de 70 ans !

Ils ont été accueillis par notre Maire Olivier GROSJEAN et par l'équipe du CCAS.



Le directeur de "La Garenne", David DUCRET (au 1^{er} rang, au milieu de la photo), avait dépêché sa brigade et son chef, Nicolas BIRAULT (en noir, à droite).

Toute l'équipe a officié avec compétence et discrétion ...

Ce fut un excellent repas, arrosé de très bons vins !



Dans les cuisines de la Salle Polyvalente : le personnel du restaurant



Les aînés des convives, Jeanne BAYOL et Michel BIZOUARD, ont été mis à l'honneur par Dominique PETITJEAN et Olivier GROSJEAN.

Rappelons que Huguette GRAS et Maurice VION sont les doyens de la Commune.

Une rencontre très conviviale, dont il faut remercier le Maire et les différents intervenants.

LADOIX-SERRIGNY
LADOIX-SERRIGNY

25 / 26 janvier
25 / 26 janvier

LA SAINT-VINCENT 2025

Petit retour sur la grande manifestation annuelle des vignerons. Le village de Ladoix-Serrigny a accueilli environ 35000 personnes, de toute la France et même de l'étranger, jauge parfaite pour déambuler à son rythme dans les rues décorées et pour réduire le temps d'attente aux caveaux de dégustation. Le défilé des statuette de saint Vincent représentant chaque village viticole, accompagné de fanfares et des bannières des confréries, reste un incontournable de cette journée. Les visiteurs ont pu parcourir au total une douzaine de kilomètres, jalonnés de podiums musicaux, de très nombreux stands de restauration et d'expositions artisanales, dans une ambiance joyeuse et insouciant...

Rendez-vous l'an prochain en Saône-et-Loire, puisque la prochaine édition se déroulera dans les trois villages des Maranges.



LA CITÉ DES CLIMATS ET VINS DE BOURGOGNE

Pour prolonger la fête, nous avons visité pour vous ce récent bâtiment de Beaune (après le 2^{ème} rond-point qui suit le péage Beaune Centre). Il n'est ouvert au public que depuis 18 mois. Le classement des climats bourguignons à l'inventaire de l'Unesco en 2015 exigeait la construction d'un lieu d'accueil didactique, ce qui a été réalisé ici en ce qui concerne les climats de Côte d'Or et du nord Saône-et-Loire. La Cité gère par ailleurs deux autres sites plus petits, à Mâcon pour la Bourgogne du Sud, et à Chablis pour les vignobles du nord-ouest de la région.



La rampe hélicoïdale autour du bâtiment est en libre accès. Elle permet d'atteindre la terrasse panoramique à 25 mètres de hauteur et de profiter d'une belle vue sur la ville et les vignobles beunois.

À l'étage du dessous, un bar-dégustation propose une carte riche en accords mets-vins.



Le premier niveau est un espace-musée de conception moderne, qui renseigne et sensibilise sur tous les thèmes de la viticulture (géologie, historique, cépages, travail de la vigne, appellations, élaboration du vin ...), qui sont abordés par des médias variés. L'architecture intérieure surprend, car malgré l'absence de cloisons, l'acoustique reste feutrée et permet d'écouter sans gêne les vidéos. Des petites "cabottes" (photo) jalonnent un parcours spécifique et ludique pour les enfants.

Nous avons aimé l'expérience olfactive, proposée sous la forme de bonbonnières en verre (photo). Elles contiennent chacune différents ingrédients naturels, renouvelés chaque jour, qui reproduisent les odeurs exhalées par les vins de Bourgogne. Et bien sûr, une dégustation clôt la visite (même pour les enfants servis en jus de raisin).



Au 2^{ème} niveau se trouvent des salles de réception et d'expositions temporaires.



Enfin, le 3^{ème} niveau est occupé par l'École des vins de Bourgogne, où se donnent des cours de dégustation et d'œnologie pour tout public, amateurs, professionnels ou étudiants en formation qualifiante. Plusieurs sessions ont lieu chaque semaine. Notre guide pour cette visite glisse subtilement dans ses commentaires que l'inscription peut être un joli cadeau pour la fête des pères (ou des mères d'ailleurs) !

Didier DESCHAMPS pressenti pour coacher l'équipe de foot du FC Chalon.

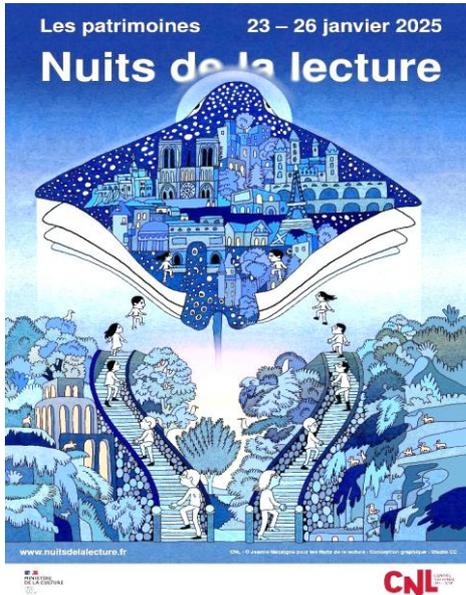


Le sélectionneur de l'équipe de France termine son contrat en juillet 2026, pour la coupe du monde FIFA qui aura lieu conjointement au Canada, Mexique et USA.

Pour le nouveau président du FC Chalon, "homme fort" de la société ARES située dans la zone artisanale de Dracy, l'ambition est d'avoir une grande équipe de foot dans les cinq ans à venir.

D'où le projet d'un grand centre d'entraînement et d'un grand stade. Le projet d'avoir aussi les meilleurs équipements, et d'être accompagné par le plus grand entraîneur français.

9^{èmes} Nuits de la lecture



Mylène Jocelyne Joëlle Françoise Josiane

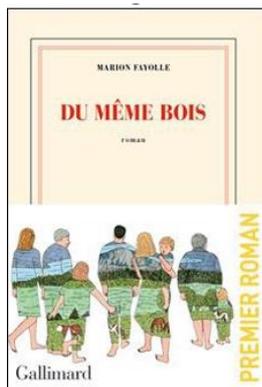
Les 9^{èmes} Nuits de la lecture avaient pour thème cette année "**les patrimoines**"

Une exposition d'images anciennes de notre village attendait les visiteurs pour leur permettre d'imaginer à quoi ressemblait Dracy-le-Fort autrefois. En complément, une présentation de Monsieur Alain PILLET a permis de découvrir certains trésors cachés des rues chalonnaises. C'est ainsi qu'avec dynamisme et enthousiasme l'équipe de la Bibliothèque a accueilli en soirée le vendredi 24 janvier 2025 un large public venu partager ce moment de lecture, de découverte et de convivialité ... pour les grands et les petits !



*(la Bibliothèque est ouverte de 16h30 à 19h00 tous les mercredis et vendredis.
Mise à disposition de plus de 10000 livres, dont 6700 pour le "secteur jeunesse".
L'inscription annuelle à la Bibliothèque est de 16€ pour un couple et de 6€ pour un enfant)*

En lien avec le thème de la soirée, six ouvrages ont été présentés à un public très attentif.

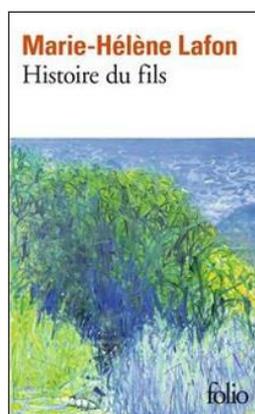


Présenté par Mylène

Du même bois

Marion FAYOLLE (auteur)
roman paru en janvier 2024

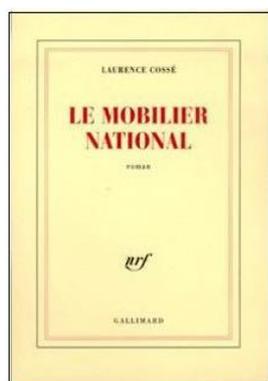
Les enfants, les bébés, ils les appellent les "petitous". Et c'est vrai qu'ils sont des "petits tous", qu'ils sont un peu de leur mère, un peu de leur père, un peu des grands-parents, un peu de ceux qui sont morts il y a si longtemps. Tout ce qu'ils leur ont transmis, caché, inventé. Tout. Ce n'est pas toujours facile d'être un petit tout, d'avoir en soi autant d'histoires, autant de gens, de réussir à les faire taire pour inventer encore une petite chose à soi. Dans une ferme, l'histoire se reproduit de génération en génération : on s'occupe des bêtes, on vit avec, celles qui sont dans l'étable et celles qui ruminent dans les têtes. Peintes sur le vif et à petites touches, les vies se dupliquent en dégradé. Marion FAYOLLE crée un monde saisissant, dont la poésie brutale révèle ce qui s'imprime par les failles, par les blessures familiales, comme dans les creux des gravures en taille douce.



Présenté par Jocelyne : **Histoire du fils**

Marie-Hélène LAFON (auteur)
roman paru en février 2022

Très vite, tous se demanderaient sans se l'avouer comment on avait pu jusqu'alors vivre sans André, son babillage, ses rires, sa vitalité tendre et sa douceur. Il avait été dans la maison comme une chanson vive, en dépit des ragots et de ce trou que creusait dans sa vie l'absence d'un père. André grandit heureux dans la famille de sa tante, auprès de ses cousines. Mais au fond de lui reste tapie la douleur d'être le fils d'un père inconnu et d'une mère distante. Alors qu'André est sur le point de se marier, sa mère lui livre un nom ... Dans la France rurale du XX^e siècle, l'Histoire du fils est aussi celle de trois générations qui se débattent avec le poids des silences familiaux.



Présenté par Jocelyne : **Le mobilier national**

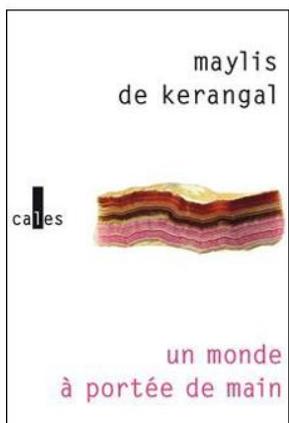
Laurence COSSÉ (auteur)
roman paru en janvier 2001

Une légende veut que les cathédrales soient à toute épreuve, disait l'expert. Rien de plus faux. Les bâtisseurs du Moyen Âge étaient des bricoleurs. Aujourd'hui, les cathédrales passent leur temps à s'effondrer, à s'enfoncer, à s'effeuiller. Elles coûtent des fortunes en restauration. Et le comble, c'est qu'elles sont moches, mis à part les trente plus célèbres. Mais ça ne fait rien, on retape. On ne compte pas, pour les cathédrales. Seulement, prévenait l'expert, on ne pourra pas le faire indéfiniment. Il va falloir trouver autre chose, je ne sais pas, vendre un certain nombre de nos cathédrales à qui en voudra. Privatiser, quoi ! Créer des fondations. Sinon, il n'y aura qu'à laisser tomber. Laisser crouler les cathédrales sans intérêt. Les cent pompes à milliards que personne ne va jamais voir. A Jean-Léger TUFFEAU, l'homme que les cathédrales empêchent de dormir depuis des mois car il est le responsable du Patrimoine, l'idée fait l'effet d'un éblouissement. Évidemment. Il n'y a qu'à supprimer les cathédrales en surnombre. Ce n'est pas que l'opération soit simple, en pratique. Mais personne n'en pâtira. La collectivité y gagnera. Et lui, TUFFEAU, qui est si fatigué, retrouvera le sommeil.



Présenté par Joëlle : **L'enfant dans le taxi**
Sylvain PRUDHOMME (auteur)
roman paru en août 2023

Quand le passé bouleverse une famille.
A l'enterrement de son grand-père, le narrateur apprend que celui-ci avait eu une relation avec une allemande pendant la seconde guerre mondiale. De cette aventure naît un enfant qu'il ne reconnaît pas. Le narrateur décide alors d'en savoir plus sur cet oncle délaissé. Un beau roman initiatique sur un homme à la recherche de réponses.



Présenté par Françoise : **Un monde à portée de main**
Maylis de KERANGAL (auteur)
roman paru en août 2018

L'art du trompe-l'œil.
"Paula s'avance lentement vers les plaques de marbre, pose sa paume à plat sur la paroi, mais au lieu du froid glacial de la pierre, c'est le grain de la peinture qu'elle éprouve. Elle s'approche tout près, regarde : c'est bien une image. Étonnée, elle se tourne vers les boiseries et recommence, recule puis avance, touche, comme si elle jouait à faire disparaître puis à faire revenir l'illusion initiale".

Une histoire d'amitié, celle de Paula, Jonas et Kate liés par leur passion. Au centre du roman, le trompe-l'œil, un métier méconnu. De la Belgique à Paris en passant par les studios de cinéma de Cinecittà à Rome, au fac-similé de la grotte de Lascaux, Paula s'immerge dans le travail, elle parfait sa formation. Le roman délivre une réflexion sur la place de l'artiste face au monde qu'il représente.



Présenté par Josiane : **L'ombre du vent**
Carlos Ruiz ZAFÓN (auteur)
roman paru le 4 janvier 2006

Dans la Barcelone de l'après-guerre civile, "ville des prodiges" marquée par la défaite, la vie est difficile, les haines rôdent toujours. Par un matin brumeux de 1945, un homme emmène son petit garçon dans un lieu mystérieux du quartier gothique : le *Cimetière des Livres Oubliés*. L'enfant, qui rêve toujours de sa mère morte, est ainsi convié par son père, modeste boutiquier de livres d'occasion, à un étrange rituel qui se transmet de génération en génération : il doit y "adopter" un ouvrage et s'engager à le défendre toute sa vie. Daniel choisit *L'Ombre du vent* d'un certain Julian CARAX. Prenant à cœur sa mission, il découvre qu'un autre lecteur tente de faire disparaître l'œuvre de CARAX. En choisissant *L'Ombre du vent*, il déclenche une aventure très dangereuse. Dans ce tableau historique et énigmatique, l'auteur mêle avec talent vie et littérature.

*Tous ces ouvrages sont bien évidemment à votre disposition à la bibliothèque de Dracy-le-Fort
Bonne lecture à tous*

Sa Majesté Carnaval 2025



Dimanche 2 mars, dans les rues de Chalon ...

1907 : le premier carnaval de Chalon-sur-Saône

illustré par Léon GAMBEY

Nous remercions Mesdames LEBAUD et CHABARD, et Monsieur René-Dominique CHRÉTIEN de nous avoir autorisés à publier ce document de la "Société des Amis du Musée Denon".

Jusqu'en 1906, les manifestations annuelles du Carnaval de Chalon-sur-Saône étaient le fruit d'initiatives spontanées ou privées.

Le 6 décembre 1906, un *Comité Permanent chalonnais de Bienfaisance du Commerce et de l'Industrie* vit le jour, pour gérer le premier carnaval "organisé" de la ville. Un artiste chalonnais, Léon GAMBEY, fut choisi pour illustrer le programme des festivités.

Léon GAMBEY

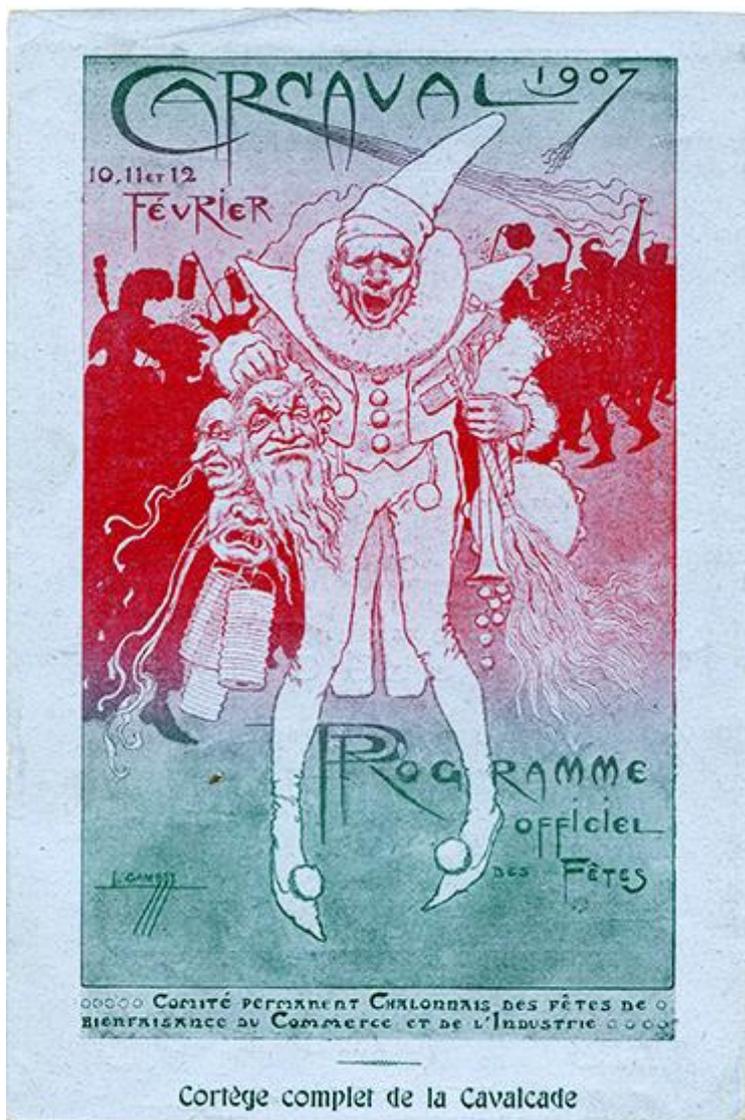
Ce jeune illustrateur de 23 ans, dont la famille habitait au 3 de la rue de l'Obélisque, avait fait ses études au collège de Chalon, avant de suivre les cours de l'*École Normale de Dessin* à Paris, dans la classe d'Eugène GRASSET. Il fréquenta diverses académies parisiennes (Colarossi) et fut vite reconnu, notamment pour ses dessins de chevaux et de cavalerie militaire. Ses œuvres de jeunesse conservées dans les collections du musée Vivant DENON (autoportrait déguisé, illustrations de contes, fantasmagories et caricatures) traduisent l'influence de Grasset et de l'Art Nouveau, ainsi qu'une propension toute personnelle à la satire humoristique.

Le programme de 1907

Dans cet esprit ludique, Léon GAMBÉY réalisa la première de couverture du programme du carnaval, ainsi que les huit planches intérieures, lithographiées par J. MARREZ, représentant le cortège des chars qui composaient la cavalcade en 1907 :

- Le Groupe du vieux carnaval chalonnais, Hérault d'armes, Hallebardiers et Fanfares,
- Le Char de Sa Majesté Carnaval 1^{er}, le Char du Moulin de la Galette, le Char du Mandarin,
- Le Char de la Corrida espagnole,
- Le Char du Bœuf à la Mode, le Char du Syndicat des Débitants et Limonadiers,
- Le Char de Jacques 1^{er} (appelé "Char de Kar Amel ben Melass" dans le programme), le Char de la Société Nautique,
- Le Char du Retour de la chasse au renard,
- Le Char des Régates Chalonnaises, le Char de la Lune, le Char du Crédit Commercial,
- Le Char des Violettes et, clôturant la cavalcade, le Char de l'Enfer ("de Pluton" dans le programme).

Le carnaval



Les festivités commencèrent le dimanche 10 février 1907 à 14 heures par un bal d'enfants à la Halle aux grains, avec distribution de friandises aux jeunes danseurs, suivi d'un grand corso carnavalesque et d'une belle bataille de confettis. Le lundi à 20 heures eut lieu une grande retraite illuminée et le mardi 12 février à 13 heures précises, on donna le départ de la grande cavalcade. Les chars défilèrent dans les rues de Chalon pendant plus de trois heures et le *Vieux Carnaval* fut exécuté, après lecture de sa sentence, sur la seconde arche du Pont Saint-Laurent. Le soir même, à 21 heures, un grand bal masqué fut donné dans la Halle aux grains, chauffée et éclairée pour l'occasion par huit cents lampes électriques.

Malgré des pluies torrentielles, ce premier carnaval "organisé" de 1907 connut un énorme succès (plus de dix mille visiteurs non-chalonnais). Il fut reconduit l'année suivante avec une nouvelle attraction destinée à durer, l'élection des "Reines du Carnaval".

J. MARREZ (lithographe), d'après Léon GAMBÉY (1883-1914)
Couverture du programme du carnaval, 1907, lithographie

CARNAVAL 1907

Proclamation aux Habitants de la bonne ville de Chalons

De par MM. les Bailli et Prévost de la ville;
De par Messieurs du Blé, de Thiard, d'Uxelles, de la Trémoille et autres puissants barons;
De par MM. le Gouverneur de la Citadelle et l'Amiral en chef des flottes de la Saône;

Est fait assavoir à tous nos féaux sujets :

Eschevins, bourgeois, manants, gueux et escholiers, vilains et ribands, jouvenceaux et gentes damoiselles :

Que ce jourd'hui, dixième de février, le grand Carnaval commence, avec castuy programme de festes et de lieses :

Ce soir, à 2 heures, belle sauterie d'enfants, à la Halle aux grains, et grand Corso avec bataille de confetti.

Lundi, à 8 heures, grande retraite aux torches et flambeaux, au son des flûtes et buccins et musical tapage.

Mardi, mirifique Cavalcade avec douze chars, nombreux groupes et moult magnificences.

Ains donc, bonnes gens de notre bonne ville, dansez, beuvez, rigolez-vous et vous esbaudissez ou ne pleurez plus que larmes de vin.

Le grand Carnaval est commencé !

ACTE D'ACCUSATION

Nous, Tête-de-Veau, premier membre du Casio, commissaire-rapporteur de la Société inébranlable des Enfants de la Taverne :

Après enquête et interrogatoire de plusieurs commères et fillandes :

Avons relevé contre cet escholier du diable, dit Carnaval, les griefs conchés ci-dessous :

Ivrogne et fêteur de pots, a, sous prétexte de boire sec, sifflé les canons de l'hôtel de ville ;

Buffeur et goulu, s'est calé les joues aux meilleurs tripots, avec des diners bien concoctionnés et chauds à emporter la gueule, et n'a jamais payé qu'en monnaie de singe, sans omeques montrer la royale figure d'un écu ;

Chapardeur et filon, a dérobé, place de Beaune, les oripeaux du sieur Neptune, laissant ce vieillard nu comme un ver ;

A pris, au théâtre, la barque de « Guillaume Tell » pour en aller jouer le 5^e acte dessus le Montiau ; enfin, a chippé, dans les cartons de la mairie, les 20 degrés qui manquent au pont sur la Saône pour en avoir 85 ;

Vieux sac à mauvaisetés, a fait toujours au pauvre monde une mine de verglas, renfroignant son museau et n'avancant un pas vers son prochain que pour en reculer deux ;

Maître en chicane, a empêché le toit de la Halle d'être classé comme monument historique, disant qu'il ne valait pas un boussin, ayant été fait par-dessus le marché ;

Paillard et galvaudeux, a attrapé la gratelle et contaminé toute la ville. Même a essayé de débaucher la Saône, en la faisant changer de lit ;

Pour toutes ces raisons par nous débagoulées, étant bien avéré que ledit Carnaval a cent meschiefs sur la conscience, qu'on ne peut avoir nulle fiance en lui et qu'il marche à grand ressort de pieds dans toutes les voies orgieuses,

Nous, Tête-de-Veau, commissaire-rapporteur de la Société inébranlable,

Décidons de le livrer ès mains de l'exécuteur des hautes œuvres de notre bonne ville, en requérant contre cet ignoble personnage toutes les foudres de la Justice.

SENTENCE

Après le résumé de notre commissaire-rapporteur, Tête-de-Veau, lu le dimanche précédent, contre le ci-devant Carnaval, dont le cerveau et les organes ne sont garnis que de mauvais principes ;

Attendu que, partout où il paraît, ce n'est que des crimes et des orgies commis par lui, et suivis même de victimes ;

Attendu que cet homme, connu pour un perturbateur du repos de la ville, ne veut changer ni de vie ni de mœurs et que son existence est un danger pour la sécurité et la santé publiques ;

Nous, membres de la Société inébranlable,

L'avons condamné à être berné, sauté à la couverture et dansé dans toutes les rues, coins, places et carrefours de cette ville, par les quatre plus gourmands, feignants, mandrins et membres lâches que vous voyez devant vous...

Ce soir, à 7 heures, il sera transporté à la seconde arche du pont de Saint-Laurent... Là, on lui lira sa sentence... puis, le feu mis au derrière, il sera jeté à la rivière...

Fait et délibéré en notre Chambre, par devant toute l'Assemblée, ce 43 du présent mois,

Signé : TOURNE-COU, premier membre.

Pour copie conformes :

BRULE-MOUSTACHE, CHRISTOPHE, TÊTE-DE-FER, PIÈCE-DE-COU,
TÊTE-DE-VEAU, 1^{er} membre du Casio.

Signé : NEZ-CROCHU.

Vive Rigolo!!!...

CHALONS SUR SAÔNE

solutions des mots croisés

	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X	XI	XII
1	S	A	I	N	T	V	I	N	C	E	N	T
2	A	N	N	A		I	T	A	L	I	E	
3	I	N	T	R	O	N	I	S	I	O	N	S
4	N	E	U	R		A	N	E	M		N	E
5	T	A	B	A	S	S	E		A	N	I	S
6	M	U	E	T		S	R	N	T	A		
7	A		R	I	D	E	A	U		N	A	B
8	R	I		V	O		N	A	N	T	U	A
9	D	O	N	E	N		T		L	I	E	R

Horizontalement : 1. Saint Vincent. 2. Anna. Italie. 3. Intronisations. 4. Neur (mineur). Ric|anem|ent : anem (mena). NE (Nord-est). 5. Tabasse. Anis. 6. Muet. Srnta (Trans). 7. Rideau. Nab (Ban). 8. RI (Régiment d'Infanterie). VO (version originale). Nantua. 9. Donen (Denon). Lier.

Verticalement : I. Saint-Mard. II. Anneau. IO. III. Intuber. IV. Narrative. V. Don. VI. Vinasse. VII. Itinérant. VIII. Nase. Nua. IX. Climat. NL. X. Eio (Oie). Nanti. XI. Nenni (*Comtois, rends-toi! Nenni, ma foi!*). AUE. XII. Ses. Bar.

Didier DESCHAMPS
 au FC Chalon
POISSON D'AVRIL !



sens de la repartie

En février 1931, Charlie CHAPLIN invite Albert EINSTEIN à visionner la première des *Lumières de la ville*. Le physicien en sort ébloui, avec un beau compliment : "Ce que j'admire le plus dans votre art, c'est son universalité. Vous ne dites pas un mot, et pourtant, le monde entier vous comprend." Et le roi du burlesque de répondre avec verve : "C'est vrai. Mais votre gloire est plus grande encore : le monde entier vous admire, alors que personne ne vous comprend."

"Pourquoi épouser un archéologue ?" demande un curieux à Agatha CHRISTIE, la romancière la plus lue du monde anglo-saxon qui a en effet épousé en deuxièmes noces sir Max MALLOWAN, spécialiste du Moyen-Orient. Et Agatha CHRISTIE de répondre : "Parce qu'il me regardera avec de plus en plus d'intérêt à mesure que passeront les années."

ASSOCIATIONS



ASSOCIATION LOISIRS

L'association Loisirs (62 familles adhérentes) présente ses activités du premier semestre

Samedi 11 janvier : assemblée générale et présentation du programme 2025, avec cinq randonnées pédestres, deux représentations théâtrales, une sortie d'un jour en car et un voyage de 3 jours en Allemagne, en Suisse et en Autriche.

dimanche 12 janvier :



la troupe de théâtre amateur d'Arc-sur-Tille a beaucoup fait rire une salle ...
de 140 spectateurs.



dimanche 2 février : toujours Salle Polyvalente, devant une centaine de personnes, la troupe *Cassis Théâtre* a joué l'histoire rocambolesque d'un conte intitulé "Il était une fois".





Toutes les photos sont de Michel HOUCHOT

dimanche 30 mars : randonnée pédestre à Saint-Léger-sur-Dheune.

dimanche 13 avril : randonnée pédestre à Change.

dimanche 8 juin : randonnée pédestre dans la région de Jugy.

13-14-15 juin : voyage de 3 jours autour du lac de Constance (déjà complet).

Suite de nos pérégrinations dans le prochain JDD et sur le site internet de la Mairie à la rubrique "Associations".

GYM VOLONTAIRE DRACY



mercredi 19 février 2025,

c'était carnaval pendant la séance de Lindsay !

Tout le monde a joué le jeu. Bien sûr les exercices ont dû être quelque peu adaptés en raison de certains déguisements plus ou moins encombrants ...

La GV a fait le plein en cette année post olympique, avec 87 inscrit(e)s. Et les trois cours tournent à plein régime dans l'activité physique et dans la bonne humeur, l'une n'empêchant pas l'autre !



BIBLIOTHÈQUE DE DRACY-LE-FORT



Le 24 janvier, il y avait une belle animation à la bibliothèque, avec la *Nuit de la Lecture* !

Pour la troisième année consécutive, nous avons profité de cet événement national pour organiser une rencontre entre les habitants de la Commune et les bibliothécaires ; nous avons proposé des lectures sur le thème des *Patrimoines*, complétées par une exposition photos de notre village au fil des années et un diaporama chalonnais présenté par Alain PILLET.

A noter que des non-bibliothécaires ont rejoint l'équipe pour animer cette soirée culturelle et festive ; merci à eux pour leur participation active ! Un beau succès !

Au plaisir peut-être de retrouver le public en janvier prochain avec un autre thème.

Le printemps s'annonce timidement ! Il nous incite à prendre un bon livre en attendant de pouvoir redécouvrir les joies du jardinage !

Secteur "adultes"

Une cinquantaine d'ouvrages ont été mis en circulation. Parmi ceux présentés lors du club lecture du 14 mars dernier, celui de Pierre LEMAÎTRE "*Un avenir radieux*", l'excellent dernier tome de sa trilogie consacrée aux Trente Glorieuses ; ainsi que "*J'emporterai le feu*", le dernier opus de la trilogie de Leila SLIMANI "*Le pays des autres*".

De très nombreuses fictions vous emporteront dans les Abruzzes, avec "*L'âge fragile*" (Prix Strega) de D. di PIETRANTONIO ; dans le Morvan, avec "*Le secret des mères*" de S. de BAERE ; en Italie, avec "*De nos blessures, un royaume*" de G. JOSSE ; à Nantes, avec "*Jour de ressac*" de M. de KERANGAL ; en Corse, avec "*Nord sentinelle*" de J. FERRARI ; en Roumanie, avec "*Ceux du lac*" de C. ROYER ; dans la cordillère des Andes, avec "*Cordillera*" de D. GROUËS ; dans le Haut-Atlas marocain, avec "*Souviens-toi des abeilles*" de Z. MEKOUAR ; dans l'Inde des Maharadjas, avec "*La princesse insoumise*" de J.N. LIAUT ; en Angleterre dans un couvent de Bénédictines au XIV^e siècle, avec "*Le livre de Joan*" de P. THURIN ; dans les couloirs d'un Palais de Justice, avec "*Ta promesse*" de C. LAURENS, et bien d'autres ...

Des biographies (Picasso, Rosa Bonheur), des romans de détente, quelques BD "*Modigliani*", "*Une rose seule*" (d'après l'émouvant roman de Muriel BARBERY), et enfin des policiers addictifs et haletants.

Sans oublier des ouvrages sur RIMBAUD, VERLAINE, Emily DICKINSON, en ce *Printemps des poètes 2025*. Ainsi que des ouvrages du regretté Christian BOBIN, écrivain et poète creusotin.

N'hésitez plus, poussez la porte de la bibliothèque de votre village, où vous serez accueillis par une équipe de bénévoles soucieux de vous faire partager leurs plaisirs de lecture (pour mémoire, cotisation annuelle de 16 € pour une personne seule ou en couple, prêts gratuits illimités).
Alors, à bientôt.

Chaque trimestre, à l'occasion de la mise en circulation des nouveautés, les bibliothécaires vous convient à un moment informel et convivial autour des livres : le **Club lecture**, ouvert à tous, dont les dates sont affichées sur les panneaux de votre village.

Nous tenons à remercier les familles dracysiennes, ainsi que l'Association de la Bibliothèque Orange, qui ont fait profiter la bibliothèque de dons de livres.

Secteur "Jeunesse"

Une douzaine de livres ont été achetés depuis janvier pour compléter nos collections jeunesse ; les enfants pourront les découvrir d'ici fin mars.

Ecole

Les animations prévues pour les classes de CP/CE1 et CE2/CM1 ont été réalisées dans le cadre du *Prix des Incorruptibles*.

Les votes pour le *Prix des Incorruptibles* de chaque niveau approchent ; les bibliothécaires ont pris plaisir à faire découvrir tous ces ouvrages aux différentes classes !

Les bibliothécaires vous accueillent, enfants et adultes, les mercredis et vendredis de 16h30 à 19h

☎ **03 85 44 31 23** (aux heures d'ouverture), puis taper 3 mail : biblio-dracy@orange.fr

Site web catalogue en ligne : <https://cbpt71-pom.c3rb.org>

Sur ce site, vous aurez la possibilité d'y consulter tous les livres des bibliothèques CBPT du département, et - si vous êtes adhérents de la Bibliothèque de Dracy - d'avoir accès (avec un mot de passe) aux ouvrages de votre Bibliothèque exclusivement et, si vous le souhaitez, de les réserver.

CLUB BLANC COULEUR

Comme chaque année, nous nous sommes retrouvées courant janvier pour déguster la galette traditionnelle. La photo en témoigne : nous étions nombreuses pour partager ce bon moment très convivial.

Notre projet d'ateliers a pris forme durant ce mois de mars, avec une première idée de thème :
"la calligraphie sous toutes ses formes".



Et, en attendant cet atelier, quelques photos de réalisations modernes de fleurs sur assiettes.





YOGA POUR TOUS

Tradition et convivialité sont de mise à l'association "Yoga pour tous". En effet, cette année encore nous avons voulu fêter l'Épiphanie avec la galette des rois, après la fin de nos cours pour les deux groupes d'adhérents.

Alors que nous comptons seulement 2 hommes sur les 17 participants du mercredi, c'est finalement l'un deux qui a découvert la fève. Un chanceux !

Autre nouveauté de ce début d'année 2025, nous avons mis à disposition de nos adhérents, et sur le site de la Mairie, un nouveau site internet de notre association. Vous pouvez facilement le consulter sur celui des associations de la Mairie de Dracy-le-Fort.

<https://yoga-pour-tous-dracy.jimdosite.com/>

L'objectif de ce site est en priorité de disposer d'un moyen de communication rapide et facile auprès de tous nos adhérents. Nous nous efforçons de le maintenir à jour, dans l'onglet "Actualités". Les adhérents peuvent prendre connaissance des informations de dernière heure, comme annulation de cours, etc. Nous avons en moyenne 22 consultations régulières.

Nous nous servons de cet outil avec les objectifs suivants :

- Présenter l'association de yoga, mission, valeurs et activités.
- Maintenir une présence en ligne, pour attirer de nouveaux membres et communiquer avec les responsables du bureau.
- Informer sur les cours, les horaires et les tarifs (bulletin d'inscription).
- Partager des ressources (articles, vidéos, conseils ...) onglet "Espace Adhérents".
- Faciliter les inscriptions.
- Proposer un moyen de contact simple, pour vous permettre de nous laisser des messages.

Vous pouvez également le mettre sur l'écran d'accueil de votre téléphone par le biais d'un raccourci qui vous permettra d'ouvrir le site plus facilement !

Le printemps est à nos portes et va nous donner un nouvel élan pour pratiquer notre yoga, qui nous aide tant à gérer nos énergies !

Edwige DEBOISSY

PÉTANQUE DRACYSIENNE

Président : Yves RICHARD (Dracy)

Entraînements : mardi 14h - 17h
vendredi 14h - 17h

C'est reparti pour une nouvelle saison : une équipe est engagée en championnat vétérans troisième division, et espère faire mieux que l'an passé (4^{ème} sur 8 équipes). Le championnat débutera le 22 avril 2025.

A noter : mardi 3 juin, le Club recevra sur les terrains de Dracy l'ensemble des équipes du groupe 3^{ème} division. Les licenciés participeront également à divers championnats et concours.

Nous souhaitons à tous la plus belle saison possible.



Club "les Amis de Dracy"

Le JDD présente ses excuses aux "Amis de Dracy" pour avoir oublié de faire figurer l'article de janvier présenté ci-dessous.

Voici un petit récapitulatif de notre activité de 2024.

Tout au long de l'année, nous nous sommes réunis tous les 2^{ème} et 4^{ème} lundis après-midi de chaque mois. De très agréables moments de détente (jeux de cartes, scrabble ...), que nous avons partagés, avec beaucoup de bonne humeur, et qui se terminaient par un goûter.

Au cours de l'année, nous avons fait quelques sorties à l'extérieur. Etant très gourmands, nous avons privilégié les restaurants.

Le "Club des Amis" souhaite à tous de très bonnes fêtes de fin d'année.



Le Club a maintenant repris ses moments de convivialité.

Nos rencontres se font toujours les 2^{ème} et 4^{ème} lundis de chaque mois. Cette année, nous ne serons que 11 adhérents, notre trésorière ne pouvant plus se joindre à nous (problème de santé). Nous prenons régulièrement de ses nouvelles (téléphone ou visites).

Nous lançons un appel : si vous désirez nous rejoindre c'est avec plaisir que nous vous accueillerons.

Un petit poème : "*Le printemps*", en attendant son arrivée

Un petit œil jaune, tout jaune
- c'est la primevère, la première.
Un petit œil blanc, c'est très franc
- c'est la pâquerette, mignonnette.
Un petit œil bleu, malicieux
- c'est le myosotis, tout fleuri.
Un œil de satin, quel malin !
- c'est la violette, qui me guette.

Contacts Bernard SIMARD, président ☎ 06 14 73 78 50
Jocelyne MICHEL, secrétaire ☎ 06 22 28 50 14



BOURGOGNE BONSAÏ CLUB

Depuis le 10 janvier, le "Bourgogne Bonsaï Club" a repris ses activités, avec les réunions bimensuelles pour préparer et entretenir les arbres pour les animations à venir.

Fin février et début mars, ont été organisées des sorties de prélèvements en nature sur des sites autorisés, ce qui permettra d'avoir de nouveaux beaux et vieux arbres pour les années à venir.



Le "Bourgogne Bonsaï Club" a fixé son programme pour promouvoir cet art et dispenser les bons conseils. Aussi les membres du Club exposeront leurs plus beaux arbres lors des manifestations suivantes :

- *Foire aux plantes de printemps*, au Château de Pierre-de-Bresse, les 12 et 13 avril
- *Foire aux plantes rares*, au Château de la Ferté, les 19 et 20 avril
- *Foire de la nature*, à Ecuisses, le 27 avril
- *Foire aux couleurs d'automne*, les 20 et 21 septembre.

Vous pourrez nous rencontrer, découvrir de beaux bonsaïs et poser toutes les questions sur la maintenance et l'entretien de ces petits arbres.

Sans oublier les animations en jardinerie "Villaverde", de Gourdon ou Louhans.





SOCIÉTÉ DE CHASSE



La chasse est fermée depuis le 28 février. Pour le gros gibier, le bilan n'a pas été à la hauteur de ce qu'on pouvait espérer : sur les deux sangliers attribués, un seul (de 86 kg) a été tué dans un grand pré en face du Domaine de l'Orbize, et les deux chevreuils autorisés courent toujours. Tout cela, à cause du manque de chiens courants pour organiser des battues.

Il est vrai qu'avec un seul hectare de bois le territoire de Dracy n'est pas idéal pour la chasse au gros gibier. Et nous avons plutôt des chiens d'arrêt, qui ne chassent donc pas ce gibier-là. Un chasseur de Fontaines est venu avec deux petits chiens courants pour deux battues, ce qui nous a permis de tuer notre seul sanglier de la saison. Ce jour-là, il y en avait une dizaine d'autres, qui se sont réfugiés dans le parc du château.

Peu de chevreuils ont été aperçus. Je pense qu'ils ont été victimes de maladie et qu'il y a eu trop de pluie au printemps dernier.

Pour la saison prochaine, nous ne savons pas comment nous ferons pour les battues, alors que le même nombre de bracelets a été demandé. Ça va être compliqué ! A bientôt !

Le moustique

Vous vous couchez dans le silence le plus absolu : vous éteignez, toujours rien ; mais au moment où vous allez vous endormir, un lointain vrombissement vous alerte : cela vient du plafond, d'un angle éloigné de la chambre, et le bruit est si faible que vous pensez d'abord que c'est une hallucination.

Pour peu de temps, car le vol se rapproche et tout à coup cesse. Le moustique est à pied d'œuvre, au chevet de votre lit ; il aiguise son dard dans les ténèbres, vous renifle avec votre odeur de sang tiède et n'attend que de s'abattre sur vous. Mais sans se presser. La force du moustique, c'est la maîtrise de soi. Alors que l'eau lui vient à la bouche avec le fumet du festin, il sait attendre et jusque dans le noir le plus profond, il sait voir. Il a le temps jusqu'à l'aube.

Craintif, sachant ce qui vous est promis, vous ramenez le drap sur votre tête en espérant qu'une forme fantomatique pourra l'effrayer ; peine perdue : le moustique ne craint pas le surnaturel ; on pourrait même dire qu'il est dans son élément diabolique ...

Pour retranché que vous soyez, toujours il trouve le défaut de la cuirasse et par là s'insinue ; d'un seul coup d'aiguille il vous fait sa ponction ... Quand vous sentez la brûlure du dard, il est trop tard : le moustique, ventre gonflé, a pris le large.

extrait de "La Bonne Humeur" 1957 Marc BERNARD 1900-1983

Mai

Le mai le joli mai en barque sur le Rhin
Des dames regardaient du haut de la montagne
Vous êtes si jolies mais la barque s'éloigne
Qui donc a fait pleurer les saules riverains

Or des vergers fleuris se figeaient en arrière
Les pétales tombés des cerisiers de mai
Sont les ongles de celle que j'ai tant aimée
Les pétales flétris sont comme ses paupières

Sur le chemin du bord du fleuve lentement
Un ours un singe un chien menés par des tziganes
Suivaient une roulotte traînée par un âne
Tandis que s'éloignait dans les vignes rhénanes
Sur un fifre lointain un air de régiment

Le mai le joli mai a paré les ruines
De lierre de vigne vierge et de rosiers
Le vent du Rhin secoue sur le bord les osiers
Et les roseaux jaseurs et les fleurs nues des vignes

Extrait de Alcools 1913 Guillaume APOLLINAIRE 1880-1918

Avis de décès

Monsieur **Jacques MICHALCZAK**, le 8 janvier à Chalon-sur-Saône.

Madame **Paulette THIVAND**, le 10 janvier à Chalon-sur-Saône.

Monsieur **Jean DAUBAS**, à Chalon le 21 janvier à l'âge de 83 ans.

Nous avons appris le décès le 3 février de Monsieur **Michel MILLET** à l'âge de 90 ans. Ses obsèques ont été célébrées en l'église de Dracy le 6 février.

Nous apprenons aussi la disparition de Madame **Marie-Joseph GUÉNOT** le 8 mars à l'âge de 90 ans. Avant d'habiter quelques années à Chalon, et de terminer sa vie à l'EHPAD de Saint-Rémy, elle a vécu pendant plusieurs décennies dans la demeure familiale située à l'entrée de Dracy, près de la route d'Autun. Les obsèques religieuses se sont déroulées le 19 mars, avant l'inhumation au cimetière du village.



Annonces paroissiales

Maison paroissiale

12, place de l'Eglise - Cidex 1084 - Givry

☎/répondeur : 03.85.44.32.39.

Permanences du mardi au vendredi de 10h à 12h.

mardi, mercredi et vendredi de 17h à 18h30.

e-mail stsymphoriennce@yahoo.com

site internet : saintsymphorien.net

FÊTES PASCALES

Messe des Rameaux : dimanche 13 avril 10h30 à Givry

SEMAINE SAINTE

Jedi Saint 17 avril : 20h messe de la Sainte Cène à Touches, suivie de l'adoration

Vendredi Saint : 20h office de la Passion à Touches

Samedi Saint 19 avril : 21h Vigile Pascale à Touches, avec le baptême de 4 adolescents et 4 adultes

Dimanche de Pâques : 10h30 à Touches avec le baptême de 4 enfants et 2 bébés

Messe de l'Ascension : jeudi 29 mai 10h30 à Saint-Denis-de-Vaux, avec deux professions de Foi

Messe de Pentecôte : dimanche 8 juin à Givry 10h30, avec la profession de Foi pour onze jeunes, trois baptêmes et la première communion de cinq enfants.

Messes dominicales

- à 9 heures (selon les dates) dans différentes églises de la Paroisse :

le 27 avril à Saint-Martin-sous-Montaigu, le 11 mai à Barizey, le 18 mai à Charrecey, le 25 mai à Russilly, le 15 juin à Saint-Martin-sous-Montaigu, le 22 juin à Notre-Dame de Mercurey, le 29 juin à Dracy-le-Fort, le 6 juillet à Saint-Denis-de-Vaux ...

- à 10h30 à l'église de Touches le 1^{er} et 3^{ème} dimanche du mois
et à l'église de Givry le 2^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} dimanche du mois

DATES À RETENIR

Premières Communions au cours de la messe du 15 juin à Touches et du 22 juin à Givry
(deux journées de retraite, le 22 mars au *sanctuaire du Petit Roi* à Beaune et le 5 avril à Rimont)

Professions de Foi le 8 juin à Givry (Retraite le 17 mai à Autun)

RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les procès-verbaux publiés ci-dessous reprennent les extraits les plus représentatifs des séances du Conseil Municipal et ne sauraient en aucun cas engager la responsabilité du "Journal de Dracy" ou celle de la Municipalité.

Pour informations officielles, consulter le site de la Mairie <http://www.mairie-dracy-le-fort.fr>.

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal Séance du jeudi 12 décembre 2024 - 19h

Présents : Olivier GROSJEAN, Dominique PETITJEAN, Martial BEUGNET, Marie-Claude PALMACE, Nicolas DUHAMEL, Jean-Bernard TUETEY, Denis VIGIER, Florian PARDON, Mireille MENAND, Thibaut COLIN.

Excusés ayant donné procuration : Georges PAUCHARD procuration à Olivier GROSJEAN, Nathalie SCHOUMACHER procuration à Marie-Claude PALMACE, Nathalie BLACHON procuration à Florian PARDON.

Secrétaire de séance : Thibaut COLIN.

Le Maire demande au Conseil Municipal la possibilité de modifier l'ordre du jour comme suit :

- Ajouter le mandatement d'un cabinet d'avocats Accord à l'unanimité.

POINT N°1 : Approbation du PV du Conseil Municipal du mercredi 13 novembre 2024

N'appelant pas d'observations, ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

POINT N°2 : Délibération pour l'octroi d'une subvention

Dans le cadre de l'accueil et de l'assistance d'un Dracysien en situation de handicap, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'accorder la subvention de 50 € à l'Association "LES PAPILLONS BLANCS" Espace Jean Zay 4, rue Jules Ferry 71100 CHALON-SUR-SAÔNE.

POINT N°3 : Délibération pour l'engagement d'investissements 2025

Le Conseil Municipal autorise le Maire à engager les dépenses d'investissement de 2025 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de 2024, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Le total des dépenses d'équipement budgétisé en 2024 s'élevait à 1 630 367,60 €, ce qui fixe le montant des dépenses autorisées sur 2025 à 407 591,90 €, répartis de la façon suivante :

Chapitre 20 : 10 000,00 € Chapitre 204 : 15 000,00 € Chapitre 21 : 376 000,00 € Chapitre 23 : 6 591,90 €

POINT N°4: Délibération sur l'instauration d'une pénalité de retard pour la garderie périscolaire et sur la modification du règlement intérieur de l'espace périscolaire

Le Maire rappelle que la Municipalité prend en charge la garderie périscolaire de 7h30 à 8h45 et de 16h30 à 18h30. Bien que les horaires soient largement communiqués sur les différents supports communaux, des retards répétés ont été constatés.

Le Conseil Municipal envisage donc que les retards soient facturés 15 € par quart d'heure et par enfant. A partir de 19h, les services de la Gendarmerie de Châtenoy-le-Royal seront sollicités pour récupérer les enfants. Cette délibération prendra effet à compter du 6 janvier 2025.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve cette disposition pour tout retard après 18h30, son ajout dans le règlement intérieur et autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

POINT N°5 : Délibération sur l'autorisation du recrutement d'un agent contractuel

Pour le remplacement d'un agent du service administratif suite à sa mutation, et afin d'assurer la continuité du service durant les congés, Monsieur le Maire propose de créer un emploi non permanent d'accroissement temporaire d'activité à temps non complet de 29h, du 1^{er} janvier 2025 au 31 mars 2026 inclus. Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le recrutement de cet agent, indique que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de cet agent nommé à ce poste sont inscrits au chapitre 012 - Charges de personnel, et habilite le Maire à signer tout document.

POINT N°6 : Délibération pour la création d'un emploi non permanent à temps non complet

En raison d'un accroissement temporaire d'activité du service administratif communal, et afin d'assurer sa continuité durant les congés, le Maire propose de créer un emploi non permanent d'accroissement temporaire d'activité à temps non complet de 26 heures hebdomadaires pour 6 mois à compter du 1^{er} janvier 2025. Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la création de ce poste ...

POINT N°7 : Délibération pour des demandes de subventions

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, dans le cadre de plusieurs dispositifs, un projet d'investissement serait éligible à diverses subventions pour les travaux suivants :

Projet éligible	Subvention	Origine de la subvention
Réhabilitation et sécurisation d'un cheminement piétonnier de la passerelle de l'Orbize rue du Prémoy	Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux	ÉTAT
	Dispositif "Saône-et-Loire 2025"	DÉPARTEMENT
	Amendes de Police	DÉPARTEMENT
	Fonds de Relance	GRAND CHALON

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité demande au Maire de solliciter les subventions concernant ce projet et l'autorise à signer tous documents relatifs à ce dossier.

POINT N°8 : Délibération pour l'instauration d'une participation au risque santé et prévoyance des agents communaux

Le Maire rappelle que les collectivités territoriales et les établissements publics peuvent participer au financement de la protection sociale complémentaire santé et prévoyance de leurs agents. Jusqu'à fin 2024, cette participation était facultative. Elle devient obligatoire et s'élève à ce jour :

- pour le risque santé à effet du 1^{er} janvier 2025, à un minimum de 15 € brut mensuel,
- pour le risque prévoyance à effet du 1^{er} janvier 2025, à un minimum de 7 € brut mensuel.

La protection sociale complémentaire comprend deux risques :

- le risque santé lié à la maladie et à la maternité (mutuelle santé) ;
- le risque prévoyance lié à l'incapacité de travail, l'invalidité ou le décès (principalement la garantie du maintien de salaire).

Sont éligibles à cette participation les contrats remplissant la condition de solidarité entre les bénéficiaires, actifs ou retraités, attestée par la délivrance d'un label dans les conditions prévues par le décret du 8 novembre 2011.

Le Maire propose d'opter pour la procédure de labellisation (contrats et règlements labellisés accessible sur le site :

<https://www.collectivites-locales.gouv.fr/fonction-publique-territoriale/protection-sociale-complementaire>).

Le montant de l'aide versée par la collectivité ne pourra excéder le montant de la cotisation payée par l'agent à l'organisme de prévoyance ou de mutuelle.

Vu l'avis favorable du *Comité Social Territorial* (CST) du 12 novembre 2024, le Conseil Municipal :

- décide de participer au risque santé et au risque prévoyance à compter du 1^{er} janvier 2025, de retenir la procédure de labellisation et de verser un montant identique de participation à tous les agents au nom de l'égalité de traitement, 15 € par mois et par agent pour la participation à la complémentaire Santé et 7 € par mois et par agent pour la participation à la complémentaire Prévoyance.
- précise que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au chapitre 012 - Charges de personnel ;
- Autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires.

POINT N°9 : Mandatement d'un cabinet d'avocats

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une procédure contestant une décision d'urbanisme a été engagée à l'encontre de la Commune et propose de mandater le CABINET PHILIPPE PETIT ET ASSOCIÉS pour représenter la Commune devant le Tribunal Administratif, la Cour d'Appel Administrative et, si nécessaire, le Conseil d'État.

Le Conseil Municipal décide de mandater ce cabinet et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

POINT N°10 : Crédits scolaires 2024/2025

Monsieur le Maire rappelle que le Groupe Scolaire accueille cette année 112 élèves. Afin d'intégrer ces données dans l'élaboration du budget 2025, il convient de voter les crédits scolaires 2024/2025.

	2024	2025	Nombre d'élèves	Sous-Total	Situation 2024	TOTAL 2025
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin: 0 auto;"> PAR CLASSE 43,70 pour les classes maternelles 40,14 pour les classes primaires </div>						
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin: 0 auto;"> BUDGET 2025 CRÉDITS FOURNITURES </div>						
Classe 1 M ^{me} LE BRAS Petite + Moyenne section	42,97 €	43,70 €	20	874,00 €	7,95 €	881,95 €
Classe 2 M ^{me} COMPIGNE MS + GS	-	43,70 €	18	786,60 €	-	786,60 €
Classe 5 M ^{me} GAUDILLÈRE CP + CE1	39,47 €	40,14 €	26	1 043,64 €	7,80 €	1 051,44 €
Classe 3 M. GUYOT CE2 + CM1	39,47 €	40,14 €	24	963,36 €	7,79 €	971,15 €
Classe 4 M ^{me} MATHYS CM1 + CM2	39,47 €	40,14 €	24	963,36 €	24,11 €	987,47 €
TOTAL DU FONCTIONNEMENT 2025				4 630,96 €	47,65 €	4 678,61 €

POINT N°11 : Comptes rendus des activités du Grand Chalon

Aucune réunion n'a été organisée depuis la dernière séance du Conseil Municipal.

POINT N° 12 : Comptes rendus des autres représentations extérieures

Aucune réunion n'a été organisée depuis la dernière séance du Conseil Municipal.

Informations du Maire**- Marathon des Vins de la Côte Chalonnaise - 7^{ème} édition**

La 7^{ème} édition du Marathon des Vins de la Côte Chalonnaise se déroulera le samedi 29 mars 2025.

Dracy, à nouveau, sera la dernière commune traversée par les participants, selon les mêmes dispositions qu'en 2024 (passage des marathonniens place de la Mairie, avec mise en place d'une halte festive, présence d'un orchestre et d'un stand de dégustation de mets régionaux, binômes de signaleurs à "recruter" et plages horaires à définir ...). Dracy mettra la Salle Polyvalente à disposition du marathon pour l'organisation d'une soirée destinée à remercier les partenaires. Le nombre de places sera limité pour permettre le bon déroulement de l'événement.

Cette manifestation pourra entraîner quelques désagréments, notamment de déplacements et de stationnements sur le trajet emprunté par les coureurs. L'arrêté municipal indiquant le nom des rues barrées et/ou impactées sera communiqué aux riverains et affiché sur les différents supports communaux d'information.

- Compostage au groupe scolaire

Avec l'installation d'un composteur dans le groupe scolaire, les écoliers dracysiens sont sensibilisés régulièrement sur la gestion des déchets, et des animations leur permettent de :

- comprendre les différents types de déchets ;
- connaître leur mode de collecte et leurs possibilités de valorisation ;
- mettre en application les consignes du tri ; faire prendre conscience que chacun peut agir au quotidien pour éviter le gaspillage alimentaire, le suremballage et pour consommer mieux ;
- apprendre la technique du compostage et comprendre son intérêt.

Le maître composteur est venu sur site et s'est prêté aux questions des enfants et des agents du périscolaire ; des rappels sur la bonne utilisation du composteur ont été apportés et quelques petits ajustements seront à prévoir.

- **Visite de l'Association "ENVIE"**

M^{me} MENAND informe les Conseillers Municipaux de sa visite des locaux de l'Association "ENVIE", à Chalon-sur-Saône. Créée en 1984 à Strasbourg par des travailleurs sociaux dans la mouvance d'Emmaüs, le réseau s'est alors forgé autour du triptyque vertueux de l'insertion par une activité économique, contribuant à la préservation de l'environnement. Depuis 2023, l'association chalonnaise a démarré sa mission sociale avec 15 salariés. Elle est désormais un acteur majeur de l'économie sociale et solidaire, par le biais du reconditionnement des appareils électroménagers. Les appareils usagés collectés sont réparés, nettoyés, puis testés, avant d'être proposés dans les boutiques à un prix accessible, de 40 et 60% moins élevé que pour l'équipement neuf, avec une garantie de deux ans.

- **Opération "Plantation d'un arbre par la classe de CM2"**

Dans le cadre de son programme "*environnement*", les écoliers ont opté pour un pommier, qui sera planté dans la Zone de Loisirs le vendredi 20 décembre prochain, avec l'entreprise DOUCET.

- **Commission de contrôle de conformité des listes électorales**

Réunie le 26 novembre dernier, la Commission a dressé un état détaillé des inscriptions (25) et des radiations (49) effectuées depuis la dernière réunion. Au 26 novembre, Dracy comptait 1 106 inscrits actifs sur la liste principale (6 inscrits sur les listes complémentaires).

- **Milieu associatif**

→ **Assemblée Générale du Crazy Patch - 14 novembre**

Dominique PETITJEAN s'est rendue à l'assemblée générale de l'association au cours de laquelle les projets 2025 ont été évoqués. Le *Crazy Patch* compte actuellement 27 membres et envisage d'organiser une grande manifestation en 2025 (le 5 et 6 avril) dans le cadre des 25 ans de sa création.

→ **Réunion annuelle des associations - 22 novembre**

Comme tous les ans, les associations dracysiennes ont été reçues salle des Associations par le Maire et Dominique PETITJEAN. Après un tour de table, il ressort que, bien que les finances soient saines dans la grande majorité des cas, les associations rencontrent quelques difficultés pour le renouvellement des bureaux (vieillesse, et peu de nouvelles adhésions). Des remerciements ont été adressés à la Municipalité pour la mise à disposition des locaux (Salle Polyvalente, Salle des Associations, Bibliothèque et Salle de Motricité pour le Yoga). Plusieurs associations ont des projets de manifestation en 2025 pour marquer la date anniversaire de leur création ou simplement pour créer une nouvelle dynamique. Le tissu associatif dracysien est actif et déborde d'idées.

→ **Assemblée Générale de la Pétanque dracysienne – 6 décembre**

Le Maire donne lecture de la composition du bureau : M. RICHARD, Président. M. GIRARD, Trésorier. M. LONGET, Secrétaire Trésorier. Les finances du Club sont saines. Cette saison, l'équipe des vétérans en 3^{ème} division termine à la 4^{ème} place (sur 8 équipes). Pour 2025, l'association envisage de se rapprocher de celle de Saint-Jean-de-Vaux, afin de mutualiser les lieux d'entraînement, voire d'organiser en commun des manifestations, des repas ou des concours.

- **Statistiques de l'Agence Postale Communale (APC)**

Au mois de novembre, ce sont 33 clients qui ont pu bénéficier de ce service, soit 289 clients en 2024.

- **Manifestations à venir - début 2025**

- Vœux de la Municipalité - 7 janvier ;
- Rendez-vous annuel du *Journal de Dracy* / Soirée de l'*Association Loisirs* - 11 janvier.
- Repas des Aînés - 21 janvier, organisé par le CCAS.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au **lundi 13 janvier 2025 à 19h à la Mairie**. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h07.

Le Secrétaire, Thibaut COLIN

Le Maire, Olivier GROSJEAN



Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

Séance du lundi 13 janvier 2025 - 19h

Présents : Olivier GROSJEAN, Georges PAUCHARD, Dominique PETITJEAN, Martial BEUGNET, Marie-Claude PALMACE, Nicolas DUHAMEL, Nathalie BLACHON, Denis VIGIER, Florian PARDON, Mireille MENAND.

Excusés ayant donné procuration : Nathalie SCHOUMACHER procuration à Marie-Claude PALMACE, Jean-Bernard TUETÉY procuration à Olivier GROSJEAN, Thibaut COLIN procuration à Florian PARDON.

Secrétaire de séance : Nathalie BLACHON.

POINT N°1 : Approbation du PV du Conseil Municipal du jeudi 12 décembre 2024

N'appelant pas d'observations, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

POINT N°2 : Délibération pour les subventions* aux associations locales

Le Maire propose d'accorder aux associations locales les montants suivants pour l'année 2025 :

Association des Parents d'Élèves	414,00 €	Pétanque Dracysienne	87,00 €
Société de Chasse	179,00 €	Amicale pour le don de sang	100,00 €
C.C.A.S.	10000,00 €	Bibliothèque	1957,00 €
Les Amis de Dracy	233,00 €	Gymnastique Volontaire	125,00 €
Association Loisirs	233,00 €	Bonheur d'Etre	100,00 €
Club Blanc Couleur	229,00 €	Yoga pour tous	101,00 €
Tennis Club	637,00 €	Jeunes Sapeurs-Pompiers de Givry	343,00 €
Bourgogne Bonsaï Club	183,00 €		
		PROVISIONS	1 300,00 €
		TOTAL	16 221,00 €

* Ces subventions seront versées seulement après la réception de la demande, du dernier bilan de l'association et du budget prévisionnel 2025.

Les Conseillers Municipaux engagés dans une association (Marie-Claude PALMACE pour le *Don du Sang*, Denis VIGIER pour la *Bibliothèque* et Mireille MENAND pour *Blanc Couleur* et *Bourgogne Bonsaï Club*) ont quitté la salle et n'ont pas pris part au vote. Accord à l'unanimité des présents.

POINT N°3 : Délibération pour la cession de la parcelle cadastrée AE 29

Le Maire propose au Conseil Municipal de céder la parcelle communale cadastrée AE n° 29, de 54 m² disposant d'un portillon et d'une entrée piétonne, située au lieudit "*Le Villard*" au propriétaire des terrains cadastrés AE n° 23, 25, 26 et 27. En raison de l'implantation du bien et de la conjoncture immobilière actuelle, l'idée est de vendre cette parcelle, et de conserver en l'état l'entrée piétonne existante. L'étude de M^c DUC DODON serait sollicitée pour représenter la Commune.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité est favorable à la proposition et autorise le Maire à contacter le propriétaire des parcelles AE n°23, 25, 26 et 27 pour les conditions de cette vente.

POINT N°4 : Délibération pour un échange sans soulte de terrains

En raison du manque d'éléments juridiques et cadastraux liés à un échange sans soulte de terrains, l'ajournement de ce point est décidé à l'unanimité, et son report à une date ultérieure.

POINT N°5 : Délibération pour la convention S.P.A.

A l'unanimité, le Conseil Municipal renouvelle la convention de fourrière sans capture avec la Société Protectrice des Animaux de la région de Chagny, à compter du 1^{er} janvier 2025.

POINT N°6 : Délibération pour l'apposition d'un nouveau nom sur le monument aux morts

Vu la décision n° 2024-608 du directeur général de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre attribuant la mention "*Mort pour la France*" à Laurent Anthony VARRAUT ;

Vu la mention "*Mort pour la France*" figurant sur l'acte de transcription de décès de Laurent VARRAUT sur le registre d'état civil de Montagny-lès-Buxy rendant obligatoire l'inscription de son

nom soit sur le monument de sa commune de naissance, de son dernier domicile, soit sur une stèle placée dans l'environnement immédiat de son inhumation ;

Vu la demande formulée par la famille VARRAUT sollicitant l'apposition sur le monument aux morts de Dracy-le-Fort du nom de Laurent VARRAUT, né le 30 juin 1903 à Dracy et décédé en déportation courant 1944 à Oranienburg (Allemagne).

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité répond favorablement à la demande de la famille de Laurent VARRAUT et autorise le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

POINT N°7 : Délibération pour la création d'un emploi non permanent à temps complet

Pour renforcer le service technique, le Maire propose de créer un emploi non permanent d'accroissement temporaire d'activité à temps complet du 1^{er} février au 31 décembre 2025 inclus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide la création de cet emploi ;
- Indique que la rémunération sera indexée selon la grille indiciaire d'Adjoint Technique Territorial ;
- Précise que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de cet agent nommé sont inscrits au chapitre 012 - Charges de personnel ;
- Modifie en conséquence le tableau des effectifs du personnel ;
- Habilité le Maire à recruter un agent contractuel pour cet emploi.

POINT N°8 : Délibération pour une signature de convention concernant les bornes IRVE

Le Maire rappelle que la Commune a confié la compétence "*déploiement d'Installations de Recharges pour les Véhicules Electriques (IRVE)*" au Grand Chalons. Depuis le 1^{er} mars 2024, l'agglomération dispose de cette compétence. Le 2 avril 2024, elle a fait adopter officiellement un arrêté projet de Schéma Directeur IRVE et engagé un *Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)* auprès d'opérateurs privés en vue de l'implantation de nouvelles infrastructures de recharge de véhicules électriques sur l'ensemble du territoire intercommunal. Pour faire suite à cet AMI, le Grand Chalons a fait le choix de confier le déploiement des IRVE à la société EASY CHARGE SERVICES.

La mise en place d'une gouvernance en lien avec les communes est aussi prévue, comprenant l'édition d'un rapport d'activité annuel, l'envoi de mails en cas de défaillance des bornes, la mise à disposition d'un guide de l'utilisateur au format digital, pour faciliter l'intégration sur site web.

La durée de convention proposée est de 17 ans, mais la convention signée n'attribue pas l'exclusivité du marché à un seul opérateur pour 17 ans. Dès lors qu'une seconde phase de déploiement sera nécessaire, une nouvelle mise en concurrence pourra être organisée et d'autres opérateurs pourraient contribuer à densifier le réseau d'IRVE, pour l'ensemble du Grand Chalons.

Le déploiement des bornes est programmé pour réalisation courant 2025.

Afin de permettre la reprise des bornes existantes et le déploiement de nouvelles bornes de recharge, il est nécessaire qu'une convention d'occupation du domaine public soit signée entre l'opérateur et la commune de Dracy-le-Fort, en sa qualité de propriétaire du foncier public.

Pour rappel, le Schéma Directeur pour le Déploiement (SDD) prévoit une implantation sur le parking de la salle polyvalente "André Jarrot" ...

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire (ou son représentant) à signer la convention d'occupation du domaine public (la Commune étant propriétaire du foncier mis à disposition) et le charge de notifier la présente délibération à la Communauté d'Agglomération du Grand Chalons.

POINT N°11 : Comptes rendus des activités du Grand Chalons

→ Conseil Communautaire - 17 décembre 2024

Monsieur le Maire s'est rendu au Conseil Communautaire, qui a abordé les points suivants :

- Adoption des tarifs de l'eau et assainissement pour 2025 ;
- Réformes des redevances de l'Agence de l'eau (eau potable et assainissement collectif) ;
- Mise en place de formation au Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (espace nautique du Grand Chalons) ;
- Rénovation de la crèche *Jean Moulin* – étude de maîtrise d'œuvre ;
- Signature d'une convention de partenariat avec le *Comité Paralympique et Sportif Français* pour la mise en place du programme Club inclusif ...

POINT N°12 : Comptes rendus des autres représentations extérieures

Aucune réunion ne s'est tenue depuis la dernière séance.

Informations du Maire

- Recensement de la population au 1^{er} janvier 2025

L'INSEE indique dans une notification qu'au 1^{er} janvier 2025 Dracy comptait 1 523 habitants.

- Cheminement cyclable

Le Maire informe les Conseillers Municipaux que, dans le cadre des travaux sur le Schéma de principe pour la promenade cyclable le long de la route d'Autun entre Châtenoy-le-Royal et Dracy, une rencontre a été organisée le 7 janvier, en présence des services de la *Direction des Routes et Infrastructures* et du Grand Chalon. Compte tenu de la dangerosité de cet axe et du flux de véhicules, l'agglomération s'engage à créer cet axe cyclable courant 2025. Les questions relatives au foncier sont encore en suspens. Pour permettre de définir précisément le cheminement, une nouvelle réunion devrait bientôt se tenir en présence des entreprises concernées, des services compétents et des élus.

- Vidéoprotection - réalisation d'un audit

En décembre dernier, la Commune a connu une forte recrudescence de cambriolages (14 intrusions et 2 tentatives). Pour compléter le dispositif "*Participation Citoyenne*", mais aussi pour poursuivre le maillage territorial existant de systèmes de vidéoprotection (18 caméras installées au 13 janvier 2025), la Municipalité engagera une réflexion avec la gendarmerie de Châtenoy-le-Royal sur l'implantation de nouvelles caméras, la législation en vigueur, le dispositif "*Participation Citoyenne*"... Un audit devrait être réalisé prochainement par les services compétents de la gendarmerie.

- Milieu associatif

→ *Papillons Blancs* : remerciements pour l'octroi d'une subvention.

- Statistiques de l'Agence Postale Communale (APC)

L'APC est ouverte du lundi au vendredi de 13h45 à 16h45. En décembre, 37 clients ont pu en bénéficier. Depuis novembre 2021, 1 136 clients ont eu recours à ce service de proximité.

- Document disponible

✓ La lettre de la Sécurité routière.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au **mardi 18 février 2025 à 19h à la Mairie**.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

La Secrétaire, Nathalie BLACHON

Le Maire, Olivier GROSJEAN

Les sangliers sont entrés dans Dracy...



*photo prise en bas de la rue Salomon,
mardi 4 mars à 14 heures*

Le même jour, des Dracysiens ont aussi aperçu en pleine journée une laie et ses deux marcassins dans les rues du village !

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

Séance du mardi 18 février 2025 - 19h

Présents : Olivier GROSJEAN, Georges PAUCHARD, Dominique PETITJEAN, Martial BEUGNET, Marie-Claude PALMACE, Nicolas DUHAMEL, Jean-Bernard TUETHEY, Denis VIGIER, Florian PARDON, Mireille MENAND.

Excusés ayant donné procuration : Nathalie SCHOUMACHER procuration à Marie-Claude PALMACE, Nathalie BLACHON procuration à Florian PARDON, Thibaut COLIN procuration à Olivier GROSJEAN.

Secrétaire de séance : Florian PARDON.

Le Maire demande au Conseil Municipal la possibilité de modifier l'ordre du jour comme suit :

- Ajouter le mandatement d'un cabinet d'architecture - maîtrise d'œuvre. Accord à l'unanimité.

POINT N°1 : Approbation du PV du Conseil Municipal du lundi 13 janvier 2025

N'appelant pas d'observations, ce PV est approuvé à l'unanimité.

POINT N°2 : Délibération pour un placement financier

Le Maire rappelle que le placement de 49 000 €, souscrit le 29 décembre 2015 auprès du Receveur, est arrivé à échéance le 25 février 2025 et qu'il convient de le reconduire pendant un an. Ce placement s'élève aujourd'hui à 50 563,10 € (soit à 1 563,10 € d'intérêts). Avis favorable à l'unanimité.

POINT N°3 : Délibération pour la cession de la parcelle cadastrée AE 29

Le 13 janvier, la Commune avait décidé de céder, au propriétaire des terrains AE n°23, 25, 26 et 27, la parcelle AE n°29 de 54 m² située au "Villard" et disposant d'un portillon et d'une entrée piétonne.

Le prix de cession proposé par la Commune est de 70 € par m², soit 3 780 €, avec maintien en l'état de l'entrée piétonne. L'étude de M^c MARÉCHAL sera sollicitée lors de cette vente.

Après délibération, le Conseil à l'unanimité donne un avis favorable et indique que les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur.

POINT N°4 : Délibération pour la location de la parcelle cadastrée A 317

Le Maire propose au Conseil de louer au GAEC DES PRESLES la parcelle communale de 1 380 m², cadastrée A n°317, et située au lieudit "La Grande Prairie". Un bail de 9 ans est proposé (avec révision triennale), pour un loyer annuel de 27,60 €, à compter du 1^{er} mars 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

POINT N°5 : Délibération pour une subvention exceptionnelle au C.C.A.S.

Dans le cadre des missions dévolues en matière d'action sociale, le Conseil Municipal se propose d'accorder une subvention exceptionnelle de 1 500 € au C.C.A.S. Avis favorable à l'unanimité.

POINT N°6 : Délibération pour des subventions exceptionnelles à des associations locales

Deux associations ont sollicité un complément de subvention.

→ Association des Parents d'Élèves

Le Maire donne lecture du courrier de l'APE sollicitant "un financement exceptionnel pour investir dans du matériel" et "devenir autonome", tout en joignant un tableau prévisionnel des investissements. Disposant de plusieurs matériels mentionnés dans la liste, la Commune peut les mettre à disposition des associations. Cette demande est donc classée sans suite. Accord à l'unanimité.

→ Gymnastique Volontaire :

Lecture est donnée du courrier de l'association "Gymnastique Volontaire" qui sollicite une aide exceptionnelle pour acquérir quelques tapis supplémentaires.

En l'absence de données financières concernant le bilan 2024 et les perspectives 2025, le Conseil Municipal ne dispose pas des éléments nécessaires pour statuer sur cette requête. A l'unanimité, les Conseillers décident d'ajourner ce point.

POINT N°7 : Délibération pour une admission en non-valeurs de titres de recettes

Par courrier du 13 janvier, M^{me} Coralie DORIER (service contentieux du Service de Gestion Comptable de Chalon-sur-Saône) explique qu'il conviendrait d'admettre en non-valeurs des titres de recettes émis en 2023 et 2024 pour un montant total de 55,81 €.

Avis favorable à l'unanimité.

POINT N°8 : Délibération pour une demande de subvention (DETR 2025 – annule et remplace)

Le Maire rappelle que, dans le cadre de la Dotation aux Équipements des Territoires Ruraux (DETR), la Commune serait éligible pour la réhabilitation et la sécurisation de la passerelle sur l'Orbize.

- Coût estimatif : 98 500,00 € HT, soit 118 200 € TTC ;
- Montant de la subvention sollicitée : 29 550 €, soit 30% du montant de l'opération HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

POINT N°9 : Délibération pour l'installation de prises pour les illuminations de fin d'année

Le Maire fait part du projet d'installation de 7 prises pour les guirlandes lumineuses sur les mâts des éclairages publics situés rue Pierre Forey. Le plan de financement mentionné dans le courrier du SYDESL du 14 janvier dernier précise le coût estimatif HT à la charge de la Commune soit : 1 010,25 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité donne un avis favorable.

POINT N°10 : Délibération pour la création d'un emploi non permanent à temps non complet

En raison d'un accroissement temporaire d'activité en 2025 pour assurer les missions afférentes au service technique communal, Monsieur le Maire propose de créer un emploi non permanent d'accroissement temporaire d'activité à temps non complet de 28h du 1^{er} mars au 30 juin.

Après délibération, le Conseil Municipal est favorable à l'unanimité.

POINT N°11 : Mandatement d'un cabinet d'architecture - Maître d'œuvre

Suite à l'acquisition par la Commune d'un bien immobilier situé au 19, rue du Moulin Madame, il faut engager des travaux pour sa réhabilitation complète et une mission de maîtrise d'œuvre est nécessaire.

Après consultation de plusieurs cabinets d'architecture, SAS ARCHITECTURE A2AD est retenu.

Après délibération, accord à l'unanimité.

POINT N°12 : Comptes rendus des activités du Grand Chalon

→ Commission thématique "Transition écologique et énergétique" - 20 janvier 2025

Suite au 1^{er} atelier du 9 décembre consacré à l'élaboration du *Plan Eau*, M^{me} MENAND, ambassadrice référente de la Transition Écologique, a participé au 2^{ème} atelier de concertation et d'échange animé par les équipes du "Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Pays de Bourgogne" (CPIE). Cette réunion était consacrée aux solutions et propositions d'actions qui pourraient venir enrichir le futur *Plan Eau*.

Pour rappel, une consultation publique numérique avait été lancée du 1^{er} décembre 2024 au 31 janvier 2025 pour permettre à toute personne du territoire (habitants, usagers, associations, acteurs économiques, etc.) de s'exprimer, déposer une contribution ou formuler des propositions sur la thématique de l'Eau. Le bilan de cette concertation sera présenté le 20 mars prochain.

→ Réunion sur le déploiement des Bornes de Recharge des Véhicules Electriques (BRVE) 27 janvier

Le concessionnaire "EASY CHARGE SERVICES" a été choisi pour gérer les différentes bornes installées sur le territoire de l'agglomération. D'ici 2025, le Grand Chalon implantera 178 places de recharge pour voiture électrique sur tout son territoire. L'entreprise choisie, filiale de VINCI, va construire, gérer et réparer tout le parc. C'est un investissement de 3,6 millions d'euros pour lequel les communes toucheront une redevance, en plus de celle du service.

Une nouvelle borne BRVE pourrait être installée sur la Commune. Après concertation, elle pourrait se situer sur le parking de la Salle Polyvalente. A ce jour, cette piste serait privilégiée. Pour faciliter les échanges, il est demandé à chaque commune-membre de désigner un représentant. Pour la commune de Dracy-le-Fort, ce sera M. VIGIER.

→ Réunion d'information avec l'entreprise ORANGE - 27 janvier 2025

M. VIGIER s'est également rendu à la réunion sur le déploiement de la fibre optique par l'entreprise ORANGE sur l'ensemble de l'agglomération. A la date de la réunion, 95% des foyers dracysiens sont raccordables. Il a également été question de la suppression progressive du réseau cuivre.

Dans le cadre de la modernisation des réseaux, ORANGE a annoncé fin 2019 sa volonté de fermer techniquement son réseau cuivre progressivement entre 2023 et 2030, réseau plus sensible aux aléas de la météo et à l'humidité, et plus énergivore que la fibre optique. Sa fermeture se fera progressivement par zone géographique identifiée tous les ans. Dans ce cadre, les opérateurs commerciaux proposeront à leurs clients d'être accompagnés dans le changement vers la fibre optique ou une solution alternative. A partir de l'année 2026, plus aucun opérateur ne pourra proposer à ses clients une offre de connexion ADSL ou un abonnement téléphonique utilisant le réseau cuivre. En 2030, les offres sur technologie cuivre n'existeront plus en France. La commune de Dracy-le-Fort serait concernée d'ici à 2028, voire 2029.

POINT N°13 : Comptes rendus des autres représentations extérieures :

Aucune réunion ne s'est tenue depuis la dernière séance.

Informations du Maire

- **Budget 2025 – Dispositif de Lissage CONjoncturel des recettes fiscales** (DILICO)

La loi de finances pour 2025 prévoit une contribution significative des collectivités territoriales (dont les communes) au redressement des finances publiques. Le DILICO envisage un prélèvement sur les recettes fiscales des collectivités en 2025. Le dispositif concerne 2 099 collectivités, dont 1 908 communes, 131 intercommunalités, 48 départements et 12 régions.

Les critères de sélection incluent le potentiel financier et le revenu par habitant, avec un plafonnement du prélèvement à 2% des recettes réelles de fonctionnement. A ce jour, la commune de Dracy-le-Fort serait contributrice à hauteur de 4 388,01 € selon les estimations communiquées, soit un prélèvement par douzième de 365,67 €. Des confirmations ou infirmations seront précisées prochainement.

- **Marianne du civisme 2024**

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux que Dracy-le-Fort est, pour le 3^{ème} fois, lauréate de l'opération "Marianne du Civisme 2024" pour son taux de participation élevé aux élections Européennes du 9 juin 2024 et Législatives du 30 juin et 7 juillet 2024. Le classement définitif n'est pas encore connu. Une cérémonie de remise des trophées et diplômes sera organisée à Mâcon le 6 mars prochain dans les salons de la Préfecture.

- **Maintien de la 5^{ème} classe pour la rentrée scolaire 2025/2026**

Dans le cadre de la carte scolaire pour l'année scolaire 2025/2026, la reconduction de la 5^{ème} classe ouverte en septembre dernier à Dracy-le-Fort avait été envisagée. Après concertation et compte tenu des effectifs prévisionnels enregistrés, l'inspecteur d'académie (DASEN 71) a ainsi décidé de la maintenir pour une année supplémentaire. Cette projection sera à affiner dans les prochains mois.

- **Recensement de la population 2025**

Le 15 février 2025, s'est achevé le recensement. Résumé rapide en quelques chiffres :

3 districts ; 606 logements recensés ; 80% de réponses par internet (objectif de l'INSEE : 70%)

Remerciements de la Mairie aux agents recenseurs pour la qualité de leur travail et à la population pour sa participation active. Les éléments définitifs seront bientôt communiqués.

- **Marathon des vins de la Côte Chalonnaise**

Pour cette nouvelle édition, Monsieur le Maire précise qu'il y aura de nombreux temps forts, à savoir :

27 mars, courses des collèges du département ;

28 mars, courses scolaires du Grand Chalon ;

29 mars, différentes épreuves du marathon ;

30 mars, randonnée/marche nordique.

L'association organisatrice est à la recherche active de bénévoles et de signaleurs chargés d'assurer la sécurité des participants. Pour plus de renseignements, prendre directement contact.

- **Milieu associatif**

→ Assemblée Générale Ordinaire "Qi Gong - Bonheur d'être" - 16 décembre 2024

Madame PETITJEAN s'est rendue à l'Assemblée Générale, au cours de laquelle le bureau a été renouvelé :
Présidente d'honneur: M^{me} SCHNEIDER ; Présidente : M^{me} DUSSON
Secrétaire : M^{me} POIZAT ; Trésorière : M^{me} CARRERA.

→ Assemblée Générale Ordinaire "Amicale du Don de sang" - 31 janvier 2025

L'Assemblée Générale a présenté les bilans de l'année 2024 et le bureau a été renouvelé comme suit :
Président : M. PANNARD ; Vice-présidente : M^{me} PALMACE ;
Secrétaire : M^{me} JACOB ; Trésorière : M. NICOLAS.

→ Remerciements pour l'octroi de la subvention en 2025 : le "Bourgogne Bonsai Club"

- **Statistiques de l'Agence Postale Communale (APC)**

A compter du 1^{er} mars prochain, l'APC sera ouverte du lundi au vendredi de 13h45 à 17h. En janvier, ce sont 25 clients qui ont pu bénéficier de ce service.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au **mercredi 19 mars 2025 à 19h à la Mairie**.
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Le Secrétaire, Florian PARDON

Le Maire, Olivier GROSJEAN

COLLECTE DES DÉCHETS

Déchets ménagers : bac vert, le mardi matin

les mardis **1^{er}, 15 et 29** avril, **13 et 27** mai, **3, 10, 17 et 24** juin, le **1^{er}** juillet (sortir la poubelle le lundi soir)

Recyclables : bac jaune, le mardi matin

les mardis **8 et 22** avril, **6 et 20** mai, **3 et 17** juin, **1^{er}** juillet (sortir la poubelle le lundi soir)

Pour tous les emballages (métal, cartons légers, briques, flacons, bouteilles en plastique, barquettes, pots de yaourt, films et sacs plastiques ...).

colonnes à verre (bouteilles et bocaux) et **colonnes à papier**

Rue du Buet Impasse Paul-Frédéric de Cardon Salle polyvalente Zone artisanale de la Tuilerie

Horaires d'ouverture de la déchetterie de Châtenoy-le-Royal

15 mn avant l'heure de la fermeture, il n'est plus possible d'accéder à la déchetterie.

Horaires d'été : du lundi au samedi : 9h-12h et 14h-19h dimanche : 9h-12h

Horaires d'hiver : du lundi au samedi : 9h-12h et 14h-17h dimanche : 9h-12h

Une carte magnétique personnelle est nécessaire pour pouvoir accéder aux déchetteries.

humour

"J'ai pris mon rhume en grippe." *Sacha GUITRY*

"Elle est acariâtre et autoritaire: c'est un boulet. Il l'a épousée quand même : c'est une boulette."
René DORIN

"Si Michel-Ange avait eu peur du vide, il aurait peint le plancher de la chapelle Sixtine."
Neil SIMON

"Pour retrouver une aiguille dans une botte de foin, il suffit d'y mettre le feu".
Bernard WERBER

"Il savait sa généalogie, il connaissait ses aïeux sur le bout des doigts, mais il n'était pas sûr de son père."
Jules RENARD

RESPONSABLES LOCAUX

LA MUNICIPALITÉ

Le Maire M. Olivier GROSJEAN
 Les Adjoints M. PAUCHARD, M^{me} PETITJEAN, M. BEUGNET

Rencontre avec Monsieur le Maire et les Adjoints : *sur rendez-vous.*

Contactez le Secrétariat de la Mairie ☎ 03.85.44.31.23

LES PRÉSIDENTS OU RESPONSABLES D'ASSOCIATIONS

Société de Chasse	1931	Monsieur	Serge GUICHET
Pétanque Dracysienne	1968	Monsieur	Yves RICHARD
Journal de Dracy-le-Fort	1977	Monsieur	Marc GRÉGOIRE
Parents d'Elèves	1977	Madame	Mireille RACINE
Tennis Club	1980	Monsieur	André BLANCHET
Loisirs	1981	Monsieur	Gilbert BOBILLOT
Les Amis de Dracy	1983	Monsieur	Bernard SIMARD
Bonsai Club	1987	Monsieur	Pascal RUBET
Bibliothèque	1988	Madame	Jocelyne WURTZ
Gym. Volontaire	1997	Madame	Florence KIENER
Crazy Patch	2001	Madame	Jeanne BAYOL
Blanc Couleur	2001	Madame	Isabelle ZORTÉA
Zen Patch	2003	Madame	Yvonne GRÉGOIRE
Qi Gong	2013	Madame	Gisèle DUSSON
Yoga pour tous	2013	Madame	Edwige DEBOISSY

Heures d'ouverture

Bibliothèque : mercredi et vendredi de 16h30 à 19h. ☎ 03 85 44 31 23, puis taper 3

Mairie du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30 et le samedi de 9h à 12h. ☎ 03 85 44 31 23

Agence postale du lundi au vendredi de 13h45 à 17h. ☎ 03 85 44 32 00

Levées du courrier : du lundi au vendredi à **15h30**, le samedi à **11h**

Déchetterie de Châtenoy-le-Royal ☎ 03 85 43 37 65

Horaires d'été (à partir du passage à l'heure d'été) :

du lundi au samedi : 9h-12h et 14h-19h – dimanche 9h-12h

Horaires d'hiver (à partir du passage à l'heure d'hiver) :

du lundi au samedi : 9h-12h et 14h-17h – dimanche 9h-12h

SERVICES D'URGENCE

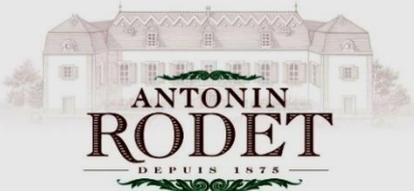
Gendarmerie Châtenoy-le-R ¹ ☎ 03 85 98 97 40	Centre des grands brûlés (Lyon) ☎ 04 72 11 75 98
Gendarmerie (en cas d'urgence) composer le 17	Centre Antipoison (Lyon) ☎ 04 78 54 14 14
ou ☎ 03 85 20 97 42	Centre Orthopédique ☎ 03 85 87 55 00
Pompiers ☎ 03 85 35 35 25 ou composer le 18	Ecole de Dracy ☎ 03 85 44 57 13
SAMU / Médecin de garde composer le 15	SUEZ (Service des eaux) ☎ 09 77 40 84 62
ou ☎ 03 85 42 45 90	SUEZ (urgences) ☎ 09 77 40 11 26
Hôpital de Chalon ☎ 03 85 44 66 88	Dépannage E.D.F. ☎ 03 85 41 36 37
Clinique S ^{te} Marie (Chalon) ☎ 03 85 47 61 00	Dépannage ENEDIS (<i>Linky</i>) ☎ 09 72 67 50 71
SOS Médecins ☎ 36.24 (0,15 €/mn)	Dépannage G.D.F. ☎ 08 00 47 33 33

Le "Journal de Dracy" lejournaldedracys@free.fr ne constitue pas un document contractuel.

Il est réalisé par l'équipe du "JOURNAL DE DRACY-LE-FORT" Association Loi 1901 créée en 1977.

18, rue de l'Église 71640 DRACY-LE-FORT

*Une version digitale est disponible et téléchargeable sur le site de la Mairie
rubrique Liste des Associations / Le Journal de Dracy*



**ANTONIN
RODET**
DEPUIS 1878

55 Grande Rue, 71640 MERCUREY
Tél : 03 85 98 12 12 - E-mail : rodet@rodet.com
Site internet : www.rodet.com

HORAIRE D'OUVERTURE

- Hiver : mardi au samedi 10h-12h & 14h-18h
- Printemps et Automne : mercredi au dimanche 10h-12h & 14h-18h
- Juillet/Août : tous les jours 10h-12h & 14h-18h



DOMAINE DE CARDON
dégustation - vente
propriétaire - récoltant
tél. 07 86 55 06 58

Boulangerie Pâtisserie



Jean-Pierre CICALA
BOULANGERIE DE DRACY LE FORT
1, rue du bourg 71640 Dracy-le-fort
Tel: 03 85 94 14 85



03 85 44 30 96



Manège de la Tuilerie
Parc d'Activité de la Tuilerie
71640 Dracy le Fort
Tél : 03 85 87 78 48
manegetuilerie@gmail.com

*Ecole d'Equitation à cheval ou à poney dès 3 ans.
N'hésitez pas à venir nous rendre visite!*

Organisation complète des obsèques et marbrerie
64A route d'Autun 71640 Dracy-le-Fort .

**Mansuy
Funéraire**
POMPES FUNÉBRES



tel: 03 85 91 32 93 mail: pfdracy@mansuyfuneraire.com
Site internet : www.mansuy-funeraire.com

AD CARROSSERIE DESPREY

DES PREY AUTOMOBILES

☎ **03 85 98 96 90**
VEHICULES NEUF & OCCASIONS

CARROSSERIE - PEINTURE - MECANIQUE - DEPANNAGE

Route d'Autun - Z.A. la Tuilerie - 71640 DRACY LE FORT
Fax 03 85 98 96 91 - email carrosserie.desprey@wanadoo.fr



Chez Kate
Chambre d'hôtes - Côte
Bourgogne Côte Chalonnaise



 **airbnb**

+33 (0)6 81 09 58 36
joel.dert@wanadoo.fr
22 rue de la Foussotte
71640 DRACY LE FORT



**MOREY
TRAITEUR**
www.morey-traiteur.fr



À votre service depuis 1951



Pierre Morey : 22, av. Charles de Gaulle - 71880 Châtenoy-le-Royal
03 85 87 83 36

Médaille d'or 2013
Concours du meilleur jambon persillé de Bourgogne



SARL
VAGINET

5, allée du Champ Pacaud
71640 DRACY-LE-FORT
www.vaginet-platerie-peinture.com

DOMAINE GIVRY
DELIANCE

24, Le Buet
71640 Dracy le Fort

Elaborateur de Crémant de Bourgogne
Givry et Givry 1er Cru
03 85 44 40 59
contact@domainedeliance.com

**LA TABLE
DE GIVRY**

**HOTEL SPA
Le Dracy**
**RESTAURANT
La Garenne**

WWW.LEDRACY.COM
4, RUE DU PRESOIR
71640 DRACY-LE-FORT
TÉL. +33 (0)3 85 87 81 81
FAX +33 (0)3 85 87 77 49
info@ledracy.com
spa@ledracy.com

SIMONATO

ENTREPRISE DE MAÇONNERIE
TAILLE DE PIERRE

03 85 48 45 00

Z.A. La Tuilerie 71640 DRACY-le-FORT
simonato@entreprise-simonato.com
www.entreprise-simonato.fr

MOUNIER T.P.
MELLECEY

06 85 52 80 74

Groupama
RHÔNE-ALPES AUVERGNE

Ludivine LAURENT
Chargée de Clientèle des Particuliers
Sandra GUIGUE
Chargée de Clientèle des Particuliers

Tél. : 09 74 50 32 44
llaurent@groupama-ra.com
sandra.guigue@groupama-ra.com

horaires :
du mardi au samedi de 9h à 12h : sans RV
du mardi au vendredi de 14h à 18h : sur RV

Agence de Givry :
8 boulevard de Verdun - 71640 Givry

NEYRAT
Immobilier

ACHETER | VENDRE | INVESTIR

JE VOUS GUIDE
À CHAQUE ÉTAPE.

**PLUS DE
15 ANS**
D'ANCIENNETÉ
SUR LA CÔTE
CHALONNAISE

Karine BERT
06 07 76 95 79
43 Rue de la République, 71640 GIVRY
K.BERT@NEYRAT-IMMOBILIER.FR

71 KART
Circuit en salle

RESERVATIONS AU 03.85.87.70.24

@kart71_chalon f kart71
www.kart71.com

en Harmonie SALON MIXTE
by Caroline JULIEN

*Remerciements du "Journal de Dracy"
aux Annonceurs et aux généreux Donateurs*